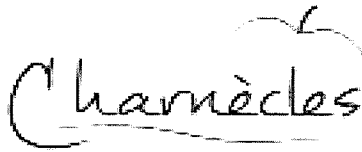


DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 26/09/2024
Délibération N°2024-043

Nombre d'élus : 15	Présents : 8	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 7	Procuratation(s) : 3	
Date de convocation : 20/09/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Gilles LANCON, Pascale POMMIER.

Ont donné procuratation :

Frédéric PINTO a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;
Luc PASCAL a donné pouvoir à Pascale POMMIER ;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

Yvette COLLIAT (excusée), Xavier PEDRAZZOLI, Sophie BOURDIS-GOUYON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANCON.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juillet 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

Madame le maire propose le retrait des deux délibérations portant sur l'actualisation des plans de financement dans le cadre de la sollicitation du fonds de concours « Cœur de Village – Cœur de Ville » du Pays Voironnais, le travail concernant la rédaction concordante des délibérations n'étant pas finalisée au Pays Voironnais.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix exprimées par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2024-043 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ISERE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DES BATIMENTS SCOLAIRES POUR L'ORGANISATION D'EXERCICES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande du Sergent-Chef Ludovic GARCIN en date du 17/09/2024 et relative à la signature d'une convention avec le SDIS38 ;

VU le projet de convention de mise à disposition gratuite d'équipement privé ou public validé par le Lieutenant-colonel Sandrine GONDRAND en date du 05/07/2024 ;

VU la délibération n°2022-045 portant sur la désignation d'un correspondant « incendie et secours » ;

Invité par Madame le maire à prendre la parole, Monsieur Bertrand RICHARD, adjoint au maire et correspondant « incendie et secours », **EXPLIQUE** au conseil municipal que la collectivité a été sollicitée pour permettre l'organisation d'exercices dans l'enceinte du groupe scolaire. Il **PRÉCISE** que les exercices ainsi réalisés le seront sans eau, et qu'une contrepartie est prévue sous forme de participation aux exercices incendie obligatoires du groupe scolaire.

Il **PROPOSE** donc à l'assemblée d'autoriser l'autorité territoriale à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 27/09/2024.

Le maire,
Nadine REUX.

LR

